

CAPN DE RECOURS

Catégorie C

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

RECOURS ÉVALUATIONS 2015 (GESTION 2014)



Lors de ces CAPN de recours sur les évaluations, la réserve totale de DKM à répartir entre les trois grades (AAP1-AAP2-AA1) est de 50 mois.

Ce DKM est à mettre en parallèle avec le nombre de recours total soit 120 dossiers dont 106 recours au titre de la valeur professionnelle (Réduction-Majoration /Valorisation Pénalisation).

CAP NATIONALE DES AAP1

Lors de cette CAPN de recours sur les évaluations, la réserve restante de DKM à attribuer pour les AAP1 après les CAPN des AA1 et AAP2 était de **40 mois**.

Ce DKM est à mettre en parallèle avec le nombre de recours soit 69 dossiers dont 61 recours au titre de la valeur professionnelle : Réduction -Majoration /Valorisation Pénalisation (RMVP).

Suite aux résultats obtenus en CAPL de 1er niveau pour ces agents :

- 32 agents ont demandé simultanément une révision de leur RMVP et leurs appréciations.
- 29 agents demandaient uniquement une modification de leur RMVP.
- 8 agents demandaient une révision de leurs appréciations.

À l'issue de cette CAP :

- pour les 38 agents qui n'ont obtenu aucune satisfaction sur leurs demandes, **FO** a voté **CONTRE** les propositions de l'administration.
- pour un agent qui n'avait pas formulé le souhait d'être défendu par une organisation syndicale et qui n'a rien obtenu, **FO** s'est **ABSTENU** lors de ce vote.
- pour les agents totalement satisfaits sur leurs demandes de modification d'appréciations et/ou RMVP,

FO a voté **POUR**.

■ pour les agents partiellement satisfaits dans leurs demandes, **FO** a voté **CONTRE**.

Commentaire de **FO** :

19 mois de réductions d'ancienneté ont été répartis, comme suit :

- 12 agents ont bénéficié d'une réduction de 2 mois sachant qu'initialement ces agents s'étaient vus attribuer une réduction d'ancienneté d'un mois.
- 7 agents ont obtenu une réduction d'ancienneté d'un mois.

À l'issue de cette CAPN, **FO** constate que l'administration a conservé une réserve **de 21 mois**. Parmi les motifs invoqués par l'administration pour justifier cette distribution parcimonieuse, celui de "44la pause" est un argument qui nous a été trop souvent opposé sur les dossiers des agents qui avaient bénéficié de réduction sur les années antérieures.

CAP NATIONALE DES AAP2

Concernant cette CAPN de recours de 2ème niveau pour le grade d'AAP2 :

- 30 dossiers, au titre des recours 2015 ont été évoqués
- 1 dossier, au titre des recours 2014 a été évoqué.

Suite aux résultats obtenus en CAPL de 1er niveau pour ces agents :

- 15 agents ont demandé simultanément une révision de leur RMVP (réduction majoration valorisation pénalisation) et leurs appréciations.
- 13 agents demandaient une modification de leur RMVP.
- 3 agents demandaient une révision de leurs appréciations.

À l'issue de cette CAP :

- pour 17 agents qui n'ont obtenu aucune satisfaction,



sur leurs demandes, **FO** a voté CONTRE les propositions de l'administration.

■ pour un agent qui n'avait pas formulé le souhait d'être défendu par une organisation syndicale et qui n'a rien obtenu, **FO** s'est ABSTENU lors de ce vote.

■ pour 5 agents qui n'ont obtenu que partiellement gain de cause sur leurs demandes (révision des appréciations), **FO** a voté CONTRE.

■ 2 agents qui demandaient uniquement la révision de leurs appréciations ont obtenu une modification des appréciations littérales ou du tableau synoptique. **FO** a voté POUR.

■ - sur les 6 agents qui avaient fait un recours sur la révision de leur réduction d'ancienneté, 1 agent a obtenu 1 mois de réduction et 5 agents ont vu leur réduction d'ancienneté initiale de 1 mois passer à 2 mois. **FO** a voté POUR.

CAP NATIONALE **DES AA1**

18 dossiers, au titre des recours 2015 ont été examinés au cours de cette CAPN.

Suite aux résultats obtenus en CAPL de 1er niveau pour ces agents :

■ 5 agents ont demandé conjointement une révision de leur RMVP (réduction majoration valorisation pénalisation) et leurs appréciations.

■ 8 agents demandaient une modification de leur RMVP.

■ 5 agents demandaient une révision de leurs appréciations.

À l'issue de cette CAP :

■ - pour 10 agents qui n'ont obtenu aucune satisfaction sur leurs demandes **FO** a voté CONTRE les propositions de l'administration.

■ - pour 2 agents qui n'ont obtenu que partiellement gain de cause sur leurs appréciations, **FO** a voté CONTRE.

■ - 1 agent qui demandait uniquement la révision de ses appréciations a obtenu une modification des appréciations littérales, **FO** a voté POUR.

■ - sur les 8 agents qui avaient fait un recours sur la révision de leur réduction d'ancienneté, 3 agents ont obtenu 1 mois de réduction et 2 agents ont vu leur réduction d'ancienneté initiale évoluer de 1 mois à 2 mois. **FO** a voté POUR.

Extrait de la liminaire

Monsieur le Président,

En commençant cette CAPN, nous tenions à rappeler combien, comme des millions de nos concitoyens nous avons été choqués par les actes barbares inqualifiables qui ont ensanglanté Paris le 13 novembre 2015 et endeuillés de nombreuses familles dont celles de trois collègues de

notre ministère.

Comme l'a déclaré notre Secrétaire Général Confédéral, J-Claude MAILLY, rien ne peut justifier de tels actes fanatiques consistant à tuer des innocents et à terroriser.

Plus que jamais il nous faut donc défendre la démocratie et ne pas céder sur les valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

FO considère que le service public est un rouage essentiel contribuant à la défense de ces principes républicains, et nous saluons l'ensemble des services publics nationaux pour leur engagement et leur professionnalisme menés parfois au péril de leur vie.

Au cours de cette CAPN, nous allons évoquer le professionnalisme des agents de la DGFIP qui n'est plus à vanter : leur implication quotidienne est incontestable et la seule véritable reconnaissance aujourd'hui passe par la valorisation et la réduction d'ancienneté.

Seule une perspective d'avancement laissera entrevoir une parcelle de ciel bleu dans un contexte professionnel et financier de plus en plus morose ; en d'autres termes « la lumière au bout du tunnel » ; expression chère à notre ancien Directeur Général.

Elle passe essentiellement par l'évaluation professionnelle et l'aumône de quelques mois de bonification distribués aux agents sachant que la réserve totale pour les trois grades n'est que de 50 mois. (...) Nous attendons que cette CAP procède à l'attribution intégrale de cette réserve répartie sur les trois grades. Cette solution aura pour mérite de répondre à l'attente des agents.

L'administration va, sans doute, se satisfaire de l'évolution à la baisse des pourcentages de recours auprès de l'autorité hiérarchique et des CAPL. Toutefois, il faut relativiser ces résultats en tenant compte de la baisse significative du nombre d'agents qui ont été évalués (moins 1 780 agents). De plus, la nette augmentation du nombre de recours en CAPN entre 2015 et 2014 soit 11 % est à mettre en parallèle avec la baisse du nombre d'agents évalués et apporte la preuve de l'insatisfaction croissante sur le résultat des évaluations.

- **FO** condamne fermement une évaluation basée sur les performances des agents au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

- **FO** revendique la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant la CAP compétente et exige la suppression de la procédure de recours hiérarchique, préalable obligatoire au recours en CAPL et en CAPN de 1er niveau.

- **FO** dénonce l'instauration de délais de recours inférieurs **aux** délais légaux de recours qui sont de deux mois.

- **FO** rappelle que l'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non pas sur des critères de comparaison avec d'autres collègues. (...)

FO revendique enfin la suppression du contingentement et l'attribution aux CAP locales d'une enveloppe.